

Leevy Frivet

PORT-LOUIS, 28 fév (IPS) - Ainsi, la femme africaine handicapée pense toujours ses blessures, infligées soit par le regard de la société, soit par les discriminations et d'autres violences sexuelles.

La femme handicapée est sans défense de par son mal et dans la plupart des cas, la résultante de cet handicap fait qu'elle dispose de très peu de moyens pour pouvoir obtenir une assistance médicale à la suite d'une agression, ni même juridique pour défendre ses droits.

Sur l'île Maurice, la justice prend des positions étonnantes par rapport aux pervers sexuels qui perçoivent les femmes handicapées comme une proie de choix. En octobre 2012, un auteur présumé de viol sur une handicapée a bénéficié d'un non-lieu, sous prétexte que la victime était inconsistante dans son témoignage. Comment aurait-il pu en être autrement quand on sait que la jeune femme souffre d'une déficience mentale?

Un mois plus tard, un autre magistrat s'est montré plus sévère à l'égard de trois jeunes mineurs arrêtés pour le viol d'une jeune fille handicapée. Selon la police mauricienne, un seul aurait commis le viol alors que les deux autres auraient immobilisé leur victime et se seraient contentés du rôle de spectateur. La jeune fille, une habitante de Vacoas, une ville située sur le plateau central de l'île, connaissait au moins un de ses agresseurs.

Dans un premier temps, deux hommes ont essayé de lui proposer d'avoir des relations sexuelles avec eux. Ce qu'elle a catégoriquement refusé. C'est alors qu'ils l'auraient entraînée de force dans une cave située à proximité de la maison de la fille, avant d'être rejoint par leur troisième camarade et abuser d'elle.

Des cas similaires se produisent à Maurice et ailleurs en Afrique sans que les fautifs soient punis pour autant, faute de dénonciation. Et quand il n'y a pas dénonciation, les gens ont tendance à penser que l'acte était consentant.

A Madagascar, les autorités se penchent aussi sur cette question car 80 pour cent des femmes handicapées sont des mères célibataires confrontées aux difficultés de la vie. C'est ce qui ressort des diverses manifestations organisées en décembre 2012 à Antananarivo, la capitale malgache, pour marquer la Journée de solidarité envers les personnes handicapées.

Ces manifestations ont cherché à faire mieux comprendre les problèmes liés au handicap et à mobiliser le public et les décideurs en faveur de la préservation de la dignité, des droits et du bien-être des handicapés.

La problématique du handicap est réelle à Madagascar car elle touche un nombre significatif d'enfants et de familles démunies. La prévalence globale du handicap dans la Grande Ile est estimée à 7,5 pour cent, soit 1,5 million de personnes.

L'Etat malgache dispose d'un cadre juridique reconnaissant le droit à l'éducation de l'enfant handicapé en milieu ordinaire ou spécialisé. Mais malgré cela, la prise en charge des personnes handicapées, notamment en matière d'éducation, reste critique.

En Afrique du Sud, leur situation est plus grave. Ce pays détient le record, pour le continent, du nombre de viols sur les femmes handicapées, soit une femme violée toutes les 26 secondes. Ces deux dernières années, les viols ont augmenté en intensité.

Une jeune Sud-Africaine de 17 ans, souffrant d'un handicap mental, a été victime d'un viol collectif en 2011 et ses agresseurs, plusieurs hommes et adolescents, non contents de l'agresser, ont filmé leur acte et ont mis le film en ligne. Ces images insupportables se sont propagées comme une traînée de poudre, provoquant la stupeur et l'indignation dans le pays.

Autre viol qui a marqué les esprits a été celui d'une jeune Sud-Africaine, qui a été payée par ses violeurs après l'agression en 2012. Ces bourreaux lui ont jeté l'équivalent de 25 cents en échange de son silence et l'ont ensuite abandonnée, emportant sur leurs portables le film de cette atrocité. Un film qui a rapidement circulé à Soweto, une banlieue de Johannesburg, avant de gagner d'autres quartiers de cette ville.

Les stéréotypes et les mythes abondent à propos de la sexualité des femmes handicapées. Elles sont souvent perçues comme faibles, indésirables, ou encore asexuées, ce qui les rend encore plus vulnérables aux violences sexuelles. Pour justifier leur barbarie, certains violeurs estiment qu'ils font une faveur à ces femmes car sans eux, elles ne pourraient pas avoir de relations sexuelles. Pis, certains prédateurs ne les considèrent même pas comme des êtres humains.

Toutefois, cette situation inquiète beaucoup les gouvernements africains, notamment ceux qui ont ratifié le Protocole de la SADC sur le genre et le développement, de même que le Protocole de l'Union africaine sur les droits des femmes, qui soutiennent les droits des femmes âgées et handicapées.

S'il y a un domaine dans lequel les pays de la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe) doivent renforcer leur arsenal juridique, c'est bien envers les femmes et en particulier envers celles qui sont handicapées!

\*(Leevy Frivet est journaliste à Maurice et a écrit pour 'Gender Links', une ONG de défense des droits des femmes en Afrique australe. Cet article est publié en vertu d'un accord de coopération entre Gender Links et IPS).